

Finance

Le GR31 dénonce à la CNSA l'annulation de 43 millions d'euros de l'Ondam médico-social

09/07/14 - 17h59 - HOSPIMEDIA | **Le dernier conseil d'administration de la CNSA a accueilli pour la première fois Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie. L'occasion pour elle d'évoquer le projet de loi Autonomie et d'entendre les doléances des professionnels dont le GR31. Les inquiétudes sont surtout d'ordre financier.**

Pour son premier conseil d'administration (CA) de la CNSA, mardi 8 juillet, Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie a - actualité oblige - fait un point sur l'avancement du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement avant de répondre aux doléances des groupes professionnels, politiques et syndicaux. Dans son discours - écrit - , la secrétaire d'État a pris en quelque sorte les devants et demandé au conseil de ne pas "sur-interpréter" les modifications du projet de loi qui s'imposaient pour "rester en cohérence avec la réforme territoriale et aussi le projet de loi de Santé". Elle a par exemple insisté sur le fait que les articles relatifs à la gouvernance locale n'avaient pas été retirés mais réservés.

Des fédérations réservées

À la sortie du conseil, les titres des communiqués diffusés par la **Fnaqpa** ou l'AD-PA ont pu laisser entendre que la secrétaire d'État n'a pas convaincu ces deux fédérations de professionnels. La première estime que le volet accompagnement est "balayé du projet" de loi Autonomie qui serait "loin de constituer une réponse à la hauteur des attendus et des besoins". Et que "l'annonce des groupes de travail dédiés aux établissements sur l'efficience et la transparence des coûts sonne faux". Pour la seconde, la CNSA serait victime de "détournements financiers au détriment des personnes âgées". Et de citer le manque de précision concernant les 170 millions d'euros repris à la CNSA pour financer les départements ou encore les 650 millions d'euros de contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) payés par les retraités depuis avril 2013, alors que la loi Vieillesse n'a pas encore été votée. Une situation qui devrait pourtant perdurer jusqu'au moins courant 2015.

Des détournements financiers redoutés

Cerise sur le gâteau, l'AD-PA mais aussi le GR31* ont dénoncé l'annulation de 43 millions d'euros du volet médico-social de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie, prévue dans le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 adopté en première lecture par les députés également le 8 juillet (lire ci-contre). Dans sa déclaration au CA de la CNSA, le GR31 note que "cette réfaction de crédit, revient à faire contribuer plus particulièrement les personnes âgées à la résolution des difficultés de la Sécurité sociale" et a donc décidé de ne pas voter les ajustements budgétaires à l'ordre du jour de la caisse. Ce qui n'a pas empêché ces ajustements d'être adoptés, regrette Pascal Champvert, président de l'AD-PA.

Alain Villez, conseiller personnes âgées de l'Uniopss, interrogé par Hospimedia, redoute aussi ce gel de crédit prévisionnel et surtout, il s'interroge sur le fait que par la suite aucun dégel ne sera opéré. Il remarque que paradoxalement alors que des crédits non-consommés se retrouvent dans les caisses de la CNSA, sur le terrain les acteurs du médico-social déplorent des manques de moyens financiers réels. Le GR31 s'inquiète également du calendrier de mise en œuvre de la future loi Autonomie et suggère que la Casa ne soit pas détournée en 2015 de son objet et qu'en attendant les premiers mois de l'année, que cette contribution serve à améliorer l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou à réduire les restes à charges dans les Ehpad.

Lydie Watremetz

*Le GR31 est composé des associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées et les professionnels qui sont à leur service (fédérations d'établissements et de services médico-sociaux).

Quelques chiffres sur les créations de places

Cette édition du CA de la CNSA a aussi été l'occasion de présenter un bilan des créations de places nouvelles en établissements et services médico-sociaux à destination des personnes âgées et handicapées, signale dans un dossier de presse la caisse. Pour cela, elle revient sur le Plan solidarité grand âge (PSGA) 2007-2012, le Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 et le Programme pluriannuel pour les personnes handicapées 2008-2012.

Pour les personnes âgées, la CNSA relève comme les années précédentes un déséquilibre entre les places d'hébergement permanent (Ehpad) et les places de services à domicile ou temporaires. Au 31 décembre 2013, 60 700 places étaient installées, la moitié pour l'accueil permanent et 36% à l'accompagnement à domicile (Ssiad). Pour 2013, c'est donc plus de 5 400 places d'Ehpad qui ont été ouvertes contre 1 400 places de Ssiad.

Autre remarque, 6 communes sur 10 disposent fin 2013 d'une maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (Maia).

L.W.